

<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b>			
<b>DU 27 JANVIER 2022</b>			
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à dix-huit heure trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.		
- en exercice : 18			
- Présents : 15			
- Absents : 4			
- Pouvoirs : 0			
- Votants : 15			
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	21/01/2022		

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Stéphane DUCROTOY, CERNEY Patricia, ZARADNY François, MERLIN Dany DOMINIAC Edouard, LEFEBVRE Gérard, GROSSEL Claude, PAUCHET Jacques, SEGUIN Brigitte, JOSSE Nathalie, PRUVOT Eric, ALEXANDRE Aurore, DUCROTOY Mathilde, GIRARD Hélène, DUBOIS Loïc.  
Formant majorité des membres en exercice.

Etaients Absents :

VAUTHEROT Sébastien, WIEL Bertrand, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 DECEMBRE 2021**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2022-001 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance» soit avant le 17 février 2022.

Monsieur le Maire expose le rapport sur la protection sociale complémentaires des agents joint à la délibération.

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

### **DELIBERATION N° 2022-002 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération n° 2021-006 du 18 mars 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la FPT de la Somme a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition suivante de la compagnie CNP avec l'intermédiaire de la SOFAXIS

Caractéristiques du contrat : Contrat en capitalisation

Durée du contrat : 4 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025

Garanties :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL – Effectifs : 23

Décès + accident de service et maladie imputable au service + maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + maternité + paternité + + adoption + maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

Base de couverture : Traitement brut indiciaire + NBI

Taux : 8,10 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public-  
Effectifs : 3

Agent effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre

Accident de service et maladie imputable au service + maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + grave maladie + maternité + adoption

Base de couverture : Traitement brut indiciaire + NBI

Taux : 0,95 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

### **DELIBERATION N° 2022-003 : PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DE L'ESPACE INDUSTRIEL AMIENS NORD**

Les sites industriels Metex Noovistago, Brenntag Spécialités, ID Logistics, Noriap PL1 et Procter et Gamble situés au sein de la zone industrielle d'Amiens nord sont classés site Seveso seuil haut. En conséquence, un plan particulier d'intervention doit être élaboré et mis à jour régulièrement. Par courrier en date du 16 novembre 2021, la dernière version nous a été transmise par la préfecture pour consultation du public et avis du Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- rend un avis favorable sur le Plan Particulier d'Intervention de l'espace industriel Amiens Nord.

### **DELIBERATION N° 2022-004 : Vente parcelle rue Léon Thuillier**

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente de la parcelle de 252 m<sup>2</sup> située sur la parcelle AD 14, suite à la démolition de l'ancien café Vigreux.

Cette parcelle a été estimée par les domaines à 24 000 €.

Monsieur le Maire informe avoir eu une offre à 23 000 €.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date 07 janvier 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente de la parcelle à 23 000 €,

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la vente,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

## **DELIBERATION N° 2022-005 : Vente parcelle allée des Pommiers**

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente d'une parcelle de 755 m2 allée des Pommiers.

Cette parcelle a été estimée par les domaines à 50 000 €. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date 07 janvier 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente de la parcelle à 65 000 €,
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

## **DELIBERATION N° 2022-006 : Avenant n°1 à la charte du réseau intercommunal de lecture publique**

Monsieur le Maire expose l'avenant à la charge du réseau intercommunal de lecture publique. Cet avenant porte sur le temps de travail des bibliothécaires fixé à 5 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2022 pour les activités spécifiques du réseau intercommunal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 09/2018 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme portant sur la mise en place d'un réseau lecture sur son territoire,

Vu la délibération du 1er décembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme approuvant la charte du réseau intercommunal qui fixe les engagements réciproques des adhérents et de la CCNS,

Vu la délibération du 08 décembre 2021 du Conseil Communautaire de la CCNS approuvant l'avenant n°1 à la charte du réseau intercommunal de lecture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 1 à la charge du réseau intercommunal de lecture,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

#### **DELIBERATION N° 2022-007 : Convention de domiciliation avec le CNAS**

Monsieur le Maire expose la demande de domiciliation du CNAS à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à la demande du CNAS de domiciliation à la Mairie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **DELIBERATION N° 2022-008 : Modernisation de l'éclairage public – FDE80**

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation de l'éclairage public de la rue d'Amiens à la Rue d'Amour établi par la FDE80. Le projet prévoit le remplacement des 140 lanternes SHP par 140 lanternes à LED avec le remplacement des coffrets de protection si nécessaire. Cette opération permettra à la commune de réduire la consommation d'énergie et les coûts de maintenance d'environ 12 624 €/an soit un temps de retour de 3 ans sur investissement. Ils permettront également de réduire l'empreinte carbone de 5 141 kg CO2/an.

Le coût du projet est estimé à 118 281,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Montant TTC des travaux : 118 281,00 €

Montant pris en charge par la FDE80 : 43 773,00 €

Aide du Département (sous réserve des disponibilités) : 37 254,00 €

Soit un reste à charge pour la commune de : 37 254,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération de modernisation de l'éclairage public avec la FDE80,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

#### **DELIBERATION N° 2022-009 : Attribution de subvention**

Monsieur le Maire expose la demande de subvention exceptionnelle de Vignacountry pour l'organisation du repas country pour les dix ans de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 700 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

#### **DELIBERATION N° 2022-010 : Commissions municipales**

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de certains conseillers, il y a lieu de revoir la composition des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la composition des commissions municipales suivantes :

#### **Commission d'appels d'offres/MAPA : DUCROTOY Stéphane**

Titulaires :

CERNEY Patricia

ZARADNY François

MERLIN Dany

Suppléants :

GROSSEL Claude

DUCROTOY Mathilde

**Commission finances : DUCROTOY Stéphane**

CERNEY Patricia  
ZARADNY François  
MERLIN Dany  
PRUVOT Eric  
GROSSEL Claude  
PAUCHET Jacques

**Commission Lecture-Enfance- Affaires scolaires – Jeunesse : CERNEY Patricia**

DUCROTOY Stéphane  
ZARADNY François  
MERLIN Dany  
ALEXANDRE Aurore  
PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie  
PAUCHET Jacques

**Commission communication : CERNEY Patricia**

DUCROTOY Stéphane  
CERNEY Patricia  
ZARADNY François  
MERLIN Dany  
GROSSEL Claude  
PAUCHET Jacques

**Commission réseaux-voirie-urbanisme : ZARADNY François**

DUCROTOY Stéphane  
CERNEY Patricia  
MERLIN Dany  
LEFEBVRE Gérard  
DOMINIAK Edouard  
GROSSEL Claude

**Commission environnement : MERLIN Dany**

DUCROTOY Stéphane  
CERNEY Patricia  
ZARADNY François  
GIRARD Hélène  
WIEL Bertrand  
JOSSE Nathalie

**Commission sécurité, vivre ensemble : PAUCHET Jacques**

DUCROTOY Stéphane  
CERNEY Patricia

ZARADNY François  
MERLIN Dany  
PRUVOT Eric

**Commission bâtiments : GROSSEL Claude**

DUCROTOY Stéphane  
CERNEY Patricia  
ZARADNY François  
MERLIN Dany  
PRUVOT Eric  
LEFEBVRE Gérard  
DUCROTOY Mathilde  
DOMINIAK Edouard

**Commission vie locale et citoyenne : ALEXANDRE Aurore**

DUCROTOY Stéphane  
CERNEY Patricia  
ZARADNY François  
MERLIN Dany  
SEGUIN Brigitte  
JOSSE Nathalie

**Commission cimetière : LEFEBVRE Gérard**

DUCROTOY Stéphane  
CERNEY Patricia  
ZARADNY François  
MERLIN Dany  
PRUVOT Eric  
ALEXANDRE Aurore  
PAUCHET Jacques  
DUCROTOY Mathilde

**DIVERS**

- Parking en face du Garage MAUPIN : devis à 13 000 € si validé pour tx en même temps que le parking rue Léon Thuillier – Feront gratuitement trottoir Wallois
- Caserne des pompiers : Offres en cours d'analyse (CT-CSPS-Diagnostics-Etudes géotechniques) – Pas d'offre pour la MOE
- Extension cantine : Permis déposé – Coût projet estimé à 749 000 € - Demandes de subvention en cours d'instruction
- Projet à voir pour Maisons seniors : commission à créer

- Cimetière : devis toilette reçu : 25 000 € sur dalle béton existante

37 000 € près de la chapelle

Projet d'acheter un toilette cabine environ 1000 €, 800 utilisations avant vidange

- Travaux logement communal rue Léon Thuillier (face caserne pompiers + 7 000 € supplémentaires en travaux.
- Rdv lundi 31 avec le Courrier Picard pour article Vœux
- Maison Thuillier : Mail reçu de Christian Thuillier (ancien propriétaire) contre la démolition de la maison – Devis démolition en cours – Déplacer le coffret électrique.
- Mda : Réunion lundi 31/01 sur le projet allée mémorielle : Porteur du projet : MDA
- Commission bâtiments : Priorité extension cantine et en 2 projet médiathèque
- Info : AnzacRun le 24/04/2022

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.